

COUPE DE FRANCE LOOK DES CLUBS 2012



REGLEMENT

ARTICLE 1 - PREAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme, le Rassemblement des Organisateurs de Courses Cyclistes (ROCC) et la société Look unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France Look des Clubs 2012.

Cette Coupe de France contribuera à la mise en place d'une classification des clubs avec une prise en compte de résultats sportifs obtenus sur un certain nombre d'épreuves préalablement retenues.

La sélection des épreuves bénéficiant du label « Coupe de France Look des Clubs » porte sur les classes « Elite nationale ».

La participation des équipes étrangères et des équipes continentales ne sera pas admise dans ces épreuves.

ARTICLE 2 – LISTE EPREUVES RETENUES *

➤ 18 Mars	Course en ligne	Prix de la ville de Buxerolles	(Poitou - Charentes)
➤ 30 et 31 mars	Course par étapes <i>Trophée Crédit Mutuel Nord Europe</i>	La Boucle de l'Artois	(Nord Pas de Calais)
➤ 14 avril	Course en ligne	La Gainsbarre	(Normandie)
➤ 1er Mai	CLM Individuel	Grand Prix de Vassivière	(Limousin)
➤ 28 mai	Course en ligne	Prix des commerçants – artisans Industriels de Luneray	(Normandie)
➤ 21 juillet	Course en ligne	Grand Prix Cristal Energie	(Région Centre)
➤ 14 Août	Course en ligne	Grand Prix Christian Fenioux	(Région Centre)
➤ 22 Septembre	Course en ligne	Grand Prix de Blangy Sur Bresle	(Normandie)

* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves retenues ci – dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de 16 heures.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

La Coupe de France Look des clubs 2012 est réservée aux équipes définies ci-après et dans l'ordre défini ci dessous :

- 1) Les Clubs de Division Nationale 1 (**participation obligatoire**)
- 2) Les Clubs de Division Nationale 2 du comité Régional organisateur

3) Pour atteindre le nombre maximum des 22 équipes admises dans les manches de la Coupe de France Look, l'organisateur de chaque manche en complément des équipes citées ci – dessus, pourra inviter des équipes parmi les structures de Division Nationale 2 du territoire national ou parmi les structures de Division Nationale 3 du département d'organisation.

✓ Une équipe de DN1 qui ne participe pas à toutes les manches de la Coupe de France Look des clubs, sera en 2013 rétrogradée automatiquement en Division Nationale 3 ou se verra retirer son label.

Pour le Grand Prix Christian Fenioux programmé le 14 août 2012, en même temps que le Tour de Guadeloupe, l'équipe Club Région Guadeloupe (à condition d'être labellisée DN1 en 2012 et en cas de non participation à cette épreuve) ne sera pas concernée par le dispositif ci – dessus ainsi que par les pénalités en points définies à l'article 4.

ARTICLE 4 – COMPOSITION DES EQUIPES - EPREUVES EN LIGNE ET EPREUVES PAR ETAPES

Toutes les épreuves, à l'exception de l'épreuve Contre la Montre Individuel qui fera l'objet de dispositions particulières (cf article 5) se disputent par équipes composées de 7 coureurs de 1^{ère} catégorie dont cinq français âgés de moins de 26 ans obligatoirement. Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

Toute participation avec une équipe incomplète entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Toutefois, à moins de 5 coureurs, l'équipe se verra refuser le départ.

Il est bien entendu qu'une équipe de Division Nationale (DN1 / DN2), dans l'impossibilité d'aligner cinq coureurs au départ ou absente au départ, se verra attribuer une pénalité de 105 points (15 points multipliés par 7 coureurs)

Un coureur intégrant le club après le **15 février 2012**, date de délivrance de la licence ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer à la Coupe de France Look des clubs, qui comptera au classement DN1.

Toute infraction entraînera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARTICLE 5 – COMPOSITION DES EQUIPES - CLM Individuel – 1^{er} Mai 2012

Pour l'épreuve Contre la Montre Individuel du 1^{er} Mai 2012, la représentation par équipes est fixée comme suit :

- **DN1** : 3 à 7 coureurs « 1^{ère} catégorie » maximum
- **DN2** : 2 à 7 coureurs « 1^{ère} catégorie » maximum

Chaque équipe devra, suivant la division à laquelle elle appartient, respecter le nombre minimum de coureurs imposés. Tout manquement à cette disposition entraînera systématiquement une pénalité de 15 points par coureur absent.

Jusqu'à cinq coureurs engagés, les clubs ne pourront faire appel qu'à des coureurs français de moins de 26 ans. Au-delà de cinq coureurs, les équipes représentées peuvent faire appel à des coureurs français ou étrangers, sans distinction d'âge.

ARTICLE 6 – REGLEMENT PARTICULIER - CLM Individuel – 1^{er} Mai 2012

L'ordre des départs des coureurs se fera par **une rotation de toutes les équipes engagées** dans les conditions ci - après :

1) Les coureurs des équipes non classées à la Coupe de France Look partiront en premier selon un tirage au sort des équipes effectué par le jury des arbitres.

2) Coureurs des équipes classées :

Les départs se feront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la dernière manche.

Dans les deux cas, chaque directeur sportif devra communiquer au jury des arbitres l'ordre de départ de ses coureurs.

L'emploi du matériel spécifique au CLM est autorisé. Les vélos et casques devront être conformes à la réglementation de la F.F.C.

ARTICLE 7 – BAREME DE POINTS

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 seront conformes au barème ci-dessous :

PLACE	<u>EPREUVE EN LIGNE</u> <u>CLM INDIVIDUEL</u> 1ère épreuve – 18 mars – Prix de la ville de Buxerolles 3ème épreuve - 14 avril – La Gainsbarre 4ème épreuve - 1er Mai - Grand Prix de Vassivière (CLM Individuel) 5ème épreuve – 28 mai – Grand Prix des commerçants / artisans – industriels de Luneray 6ème épreuve – 21 juillet - Grand Prix Cristal Energie 7ème épreuve - 14 août - Grand Prix Christian Fenioux 8ème épreuve – 22 Septembre - Grand Prix de Blangy sur Bresle	2^{ème} épreuve <u>BOUCLES DE L'ARTOIS</u> 30 et 31 mars 2012			Classement Général Final
		1^{er} Jour Epreuve en ligne	2^{ème} Jour Matin Demi Etape Epreuve en ligne	2^{ème} Jour Après Midi Demi Etape Epreuve en ligne	
1	90	45	30	30	45
2	70	35	23	23	35
3	60	30	19	19	30
4	55	26	17	17	27
5	52	24	16	16	26
6	49	22	15	15	25
7	46	20	14	14	24
8	43	18	13	13	23
9	40	16	12	12	22
10	37	14	11	11	21
11	34	13	10	10	20
12	31	12	9	9	19
13	28	11	8	8	18
14	25	9	7	7	17
15	22	8	6	6	16
16	20	7	5	5	15
17	18	6	4	4	14
18	16	5	3	3	13
19	14	4	2	2	12
20	12	3	1	1	11
21	11				10
22	10				9
23	9				8
24	8				7
25	7				6
26	6				5
27	5				4
28	4				3
29	3				2
30	2				1

ARTICLE 8 – POINTS DE SELECTION EQUIPE DE FRANCE

Lorsque les licenciés sont sélectionnés en équipe de France Route (1) et Piste (2) et ne peuvent pas de ce fait participer à une épreuve de la Coupe de France, leurs clubs se voient attribuer, en compensation, **20 points** de bonification pour la totalité de l'épreuve.

C'est la convocation établie par la Direction Technique Nationale qui déterminera la période de sélection.

(1) Pour les sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales (Classe 2) et la Coupe des Nations seront prises en comptes.

(2) Pour les sélections en Equipe de France Piste, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation, sauf si il rentre dans le cadre de la sélection officielle pour l'une des épreuves concernées.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France Look des clubs DN1.

ARTICLE 9 - CLASSEMENT 2012 ET EVOLUTION DES NIVEAUX POUR 2013

✓ Les 8 épreuves retenues, référencées à l'article 2, servent de support au classement de la Coupe de France Look des clubs et au classement des DN1.

✓ Le classement de la Coupe de France Look des clubs sera établi par l'addition des points acquis par les coureurs à la place réelle dans les différentes épreuves suivant les barèmes définis à l'article 7, augmentée pour certains coureurs des points de sélection en équipe de France.

✓ Le classement de la Coupe de France Look des clubs ne fera apparaître que les clubs de la division concernée (DN1)

✓ Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France Look des clubs de DN1 2012. En cas d'égalité de points il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues.

✓ Les organisateurs sont libres de réaliser des classements annexes (Points chauds....).

✓ **Les quatre* derniers clubs** du classement Général final de la Coupe de France Look des Clubs DN1 seront relégués en division inférieure l'année suivante.

✓ **Les deux* premiers clubs** de la Coupe de France DN2 pourront accéder à la DN1 la saison suivante à condition de remplir les critères de labellisation.

** En fonction du nombre de clubs labellisés en début de saison, ce chiffre pourra être réactualisé par la F.F.C.*

✓ L'ensemble des équipes pouvant se maintenir ou accéder à la DN1 devront répondre aux conditions du cahier des charges de labellisation correspondant.

Cas particuliers :

En cas d'impossibilité d'une des deux équipes de Division Nationale 2 en 2012 d'accéder à la Division Nationale 1 en 2013, il sera fait appel aux deux premières équipes DN1 2012 concernées par la relégation dans l'ordre de leur classement.

Si l'une de ces deux équipes concernées par la relégation ne peut satisfaire aux critères de labellisation de Division Nationale 1 pour 2013, il sera fait appel aux équipes DN2 classées respectivement 3^{ème} et 4^{ème} de la Coupe de France des clubs DN2 2012.

ARTICLE 10 - ENCADREMENT

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire d'un BESSAC minimum pour les DN1 et d'un BF3 route minimum pour les DN2.

En l'absence de diplôme, la position de l'équipe concernée, pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée en application des dispositions de l'article 11 du présent règlement traitant de ce sujet.

ARTICLE 11 - DEPANNAGE

Chaque épreuve en ligne se déroulant par équipes, le changement de roues et de matériel entre équipiers est autorisé.

L'ordre des voitures pour le dépannage sera défini lors de la réunion des Directeurs Sportifs.

Au départ de chaque épreuve si l'encadrement sportif d'une équipe ne répond pas aux conditions fixées à l'article 10, cette dernière sera rétrogradée à la fin de la file des voitures de dépannage même si elle peut prétendre par son classement à une meilleure position.

Pour la 1^{ère} épreuve

- 1^{er} tirage au sort : les clubs représentés à la réunion dans le respect des dispositions de l'article 10.
- 2^{ème} tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion et celles dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 10, mais présentes à l'épreuve.

Pour les épreuves suivantes

- Les clubs dans l'ordre de leur classement à l'issue de la précédente épreuve, représentés à la réunion et dont l'encadrement répond aux dispositions de l'article 10.

Ensuite

- 1^{er} tirage au sort : les clubs non classés et présents à la réunion dont l'encadrement correspond aux dispositions de l'article 10.
- 2^{ème} tirage au sort : les autres équipes présentes à la réunion et dont l'encadrement ne correspond pas aux dispositions de l'article 10.
- 3^{ème} tirage au sort : les équipes non représentées à la réunion.

ARTICLE 12 - PENALITES

Le coureur faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement, pour une infraction au règlement se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée.

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le coureur lors de l'épreuve concernée.

Les points ainsi perdus par le coureur sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre coureur.

ARTICLE 13 – INDEMNITES EQUIPES

A l'issue de chaque manche, les équipes participantes seront indemnisées au prorata du nombre de km parcourus et de coureurs présents au départ. C'est la distance entre le siège du club et le lieu de la course (aller-retour) qui sera pris en considération pour le calcul.

Pour l'équipe Club Région Guadeloupe (à condition d'être labellisée DN1 en 2012), le lieu de départ pris en compte pour le calcul du trajet aller – retour, sera le siège de la F.F.C situé à Rosny Sous Bois.

Le montant de la participation de l'organisateur aux frais de déplacement des clubs concernés est de 8.000 €,

L'indemnité aux équipes est répartie sur l'ensemble des équipes aux départs. Si une équipe est forfait de dernière minute, la grille restera inchangée. L'organisateur gardera le montant de l'indemnité prévu.

Si une équipe est incomplète au dernier moment, la grille restera inchangée et la somme non versée à l'équipe restera acquise à l'organisateur.

Pour l'ensemble des épreuves, exception faite des Boucles de l'Artois*, les équipes participantes devront assurer par leurs propres moyens leur hébergement et leur repas.

* Pour les Boucles de l'Artois, l'organisateur devra assurer à l'ensemble des équipes présentes : l'hébergement et les repas des sept coureurs et de l'encadrement (3 personnes) de la veille au soir jusqu'au lendemain matin de l'épreuve pour les équipes les plus éloignées.

ARTICLE 14 - DOTATIONS

Le classement général final de la Coupe de France Look des clubs fera l'objet d'une dotation en matériel de la part de la société Look répartie comme suit :

- Equipe Vainqueur : 3 cadres + 8 paires de pédales
- 2^{ème} équipe : 2 cadres + 8 paires de pédales
- 3^{ème} équipe : 1 cadre + 8 paires de pédales
- 4^{ème} équipe : 8 paires de pédales
- 5^{ème} équipe : 8 paires de pédales
- 6^{ème} équipe : 6 paires de pédales
- 7^{ème} équipe : 5 paires de pédales
- 8^{ème} équipe : 4 paires de pédales
- 9^{ème} équipe : 3 paires de pédales
- 10^{ème} équipe : 2 paires de pédales

Les trois premières équipes se verront remettre un trophée.

La remise officielle des prix et trophées sera organisée le soir de la dernière épreuve soit le 22 septembre 2012.